

# Un point de vue néoréaliste en épistémologie du journalisme

« La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat. »

Hannah Arendt, *Vérité et politique*

GILLES GAUTHIER  
Professeur titulaire  
Université Laval, Québec  
GRMJ – Groupe de Recherche  
sur les Mutations du Journalisme  
gilles.gauthier@com.ulaval.ca



La question de la définition du journalisme se pose de deux façons complémentaires : sur un plan bien concret en regard de la variété des différentes pratiques journalistiques et sur un plan plus conceptuel relativement à la pluralité des conceptions du journalisme sous-jacentes aux diverses perspectives d'enseignement et de recherche qui le prennent pour objet.

D'une certaine façon, cette question est futile. Les façons de faire du journalisme ont toujours évolué, continuent d'évoluer et continueront d'évoluer pour servir des besoins et des intérêts changeants et en fonction de transformations sociales et technologiques qui échappent à tout souci définitionnel. Elle est aussi d'une certaine manière malvenue : pour une bonne part parce que le journalisme est une activité multiforme, il donne lieu à des approches pluridisciplinaires qui, chacune, met en évidence et analyse l'une de ses dimensions particulières.

Il n'apparaît donc pas souhaitable – sans doute s'agit-il là d'un premier impératif normatif – que le

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Gilles Gauthier, « Un point de vue néoréaliste en épistémologie du journalisme », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], Vol 5, n°2 - 2016, mis en ligne le 26 décembre 2016.

URL : <http://surlejournalisme.com/rev>

journalisme fasse l'objet d'une tentative de définition dont l'objectif serait de déterminer son « essence » et d'en établir des frontières immuables. L'entreprise qui chercherait à en fournir une description « ontologique » définitive tournerait rapidement en un impérialisme abstrait et doctrinal.

Il peut cependant y avoir un certain sens et un certain intérêt à s'interroger sur la nature du journalisme en le faisant d'un point de vue plutôt « épistémologique », c'est-à-dire en cherchant non pas à déterminer ce qu'il est et n'est pas ou à délimiter dogmatiquement ses bornes, mais à réfléchir aux présupposés qui en animent la pratique et aux conditions de possibilités qui leur sont corrélatives. Le but n'est pas, alors, de confronter les diverses conceptions du journalisme à l'œuvre dans ses différentes pratiques et les types distincts d'analyses qui en sont proposées et encore moins d'entreprendre une démarche de conciliation œcuménique, mais de tenter de voir si n'est pas possible quelque chose comme une représentation plénière ou universelle du journalisme. Dans cette perspective, la question de la définition du journalisme prend la forme d'une recherche des « fondamentaux » qui pourraient être reconnus par tous quelles que soient les conceptions plus particulières de chacun : une sorte de « minimum vital » pouvant faire consensus sans lequel il n'y aurait pas de journalisme. À la condition de réserver au terme son acception purement technique, on peut dire que cette entreprise a une visée « transcendantale » : elle se donne pour tâche de fixer les paramètres basiques qu'on ne peut pas ne pas reconnaître au journalisme.

C'est un tel cadre « transcendantal » que je m'efforcerai ici d'établir. Ce cadre peut également être dit « normatif » dans la mesure où y seront identifiés des impératifs auxquels serait contraint d'adhérer quiconque admet la possibilité même du journalisme. Cependant, la normativité ici en cause ne se veut absolument pas axiologique, mais purement logique : elle a pour objet non pas des « valeurs » (ni n'est en lien avec des valeurs), mais des présupposés formels.

Le point de vue épistémologique sur le journalisme que je sou mets à la discussion est un point de vue néo-réaliste inspiré du réalisme naturaliste de John Searle (2009 et 1995) et, plus librement, du « nouveau réalisme » de Markus Gabriel (2014) et Maurizio Ferraris (2014). Ce point de vue est articulé autour de trois principes constitutifs d'autant de conditions de possibilité du journalisme :

**Un principe de réalité :** le journalisme porte sur un matériau qui lui est préexistant : l'événement.

**Un principe de vérité :** la visée du journalisme est de fournir une représentation la plus conforme possible de l'événement.

**Un principe d'objectivité :** la méthode du journalisme est de produire des énoncés vérifonctionnels.

Ces principes sont ordonnés de manière séquentielle : le principe d'objectivité est présupposé par le principe de vérité qui est lui-même impliqué par le principe de réalité. Ils sont tous trois définis à partir d'un *a priori* informationnel.

Le point de vue néo-réaliste que je propose a une ambition non thétique : je ne caractérise pas les trois principes de réalité, de vérité et d'objectivité comme des thèses à propos desquelles je développerai une démonstration, mais comme des présuppositions logiquement sous-jacentes au journalisme qui appellent une définition et une caractérisation des termes-concepts de *réalité*, *vérité* et *objectivité* qui s'écartent de sens plus usuels qui leur sont fréquemment assignés.

---

#### L'A PRIORI INFORMATIONNEL DU JOURNALISME

---

Le journalisme procède d'une intention et exerce une fonction informationnelle (Gauthier, 2005a). Il s'agit là d'un trait caractéristique intrinsèque : le journalisme est une activité ou une opération d'information. Il a pour objectif central de faire savoir à ses destinataires ce qui se passe dans le monde.

Cet *a priori* informationnel vaut, suivant des modalités variables, pour toutes les conceptions plus spécifiques qu'on peut avoir du journalisme, pour toutes ses pratiques aussi distinctes soient-elles et même pour tous ses genres rédactionnels possibles. On peut en conforter l'idée en regard de la théorie de l'évolution du journalisme mise au point par Charron et De Bonville (2004). Selon eux, l'histoire du journalisme aurait été marquée par le double passage entre trois paradigmes : d'un journalisme d'opinion (à visée expressive — au sens d'exprimer un point de vue ou de prendre position) à un journalisme d'information (à visée référentielle) à un journalisme de communication (à visée interrelationnelle). S'il va de soi que l'*a priori* informationnel vaut pour le journalisme d'information, c'est aussi le cas pour les paradigmes du journalisme d'opinion et du journalisme de communication. En effet, l'expression d'opinion ou la prise de position ainsi que l'échange interpersonnel sont faits en journalisme, du moins en partie, à propos d'un contenu d'information.

Là où il y a journalisme, il y a information. Sans doute le journalisme est-il rarement information pure, mais il est toujours au moins partiellement

information. Il serait contradictoire qu'une production journalistique ne soit pas informationnelle ne serait-ce que dans sa prétention. C'est pourquoi sa capacité à informer devient un critère d'évaluation. On la juge à l'aune de sa teneur informative : le premier facteur qui en détermine la valeur est sa qualité d'information. Pour une bonne part, c'est ce qui explique que l'on taxe de « désinformation » (entre autres choses) une production journalistique qui manque à informer. C'est aussi en raison de l'*a priori* informationnel du journalisme que le terme « information » est souvent entendu comme une abréviation de « nouvelle » (la production journalistique).

Bien qu'un *a priori* informationnel puisse être reconnu pour d'autres activités humaines, celui dont est marqué le journalisme est d'un type qui lui est propre. Ce n'est pas n'importe quelle information qui est prise en charge par le journalisme. On reconnaît généralement qu'elle porte sur un sujet d'actualité et se situe dans un spectre allant du service de la démocratie et du bien commun à l'intérêt public défini de manière plus ou moins élastique.

La reconnaissance de l'*a priori* informationnel du journalisme n'est pas en soi d'une grande originalité. L'idée que le journalisme informe apparaît même aller de soi. Mais il semble qu'on perde de vue assez aisément ce truisme et, surtout, qu'on répugne à admettre les incidences qu'il peut comporter. Ce sont les conséquences théoriques de l'*a priori* informationnel du journalisme que je m'efforcerai maintenant de mettre au jour et d'explicitier sous les figures des principes de réalité, de vérité et d'objectivité.

---

#### UN PRINCIPE DE RÉALITÉ – L'ÉVÉNEMENT

---

De l'*a priori* informationnel découle immédiatement ou directement que quelque chose se passe (s'est passé ou se passera) à propos de quoi le journalisme informe. Il y a une réalité faisant l'objet du dessein informationnel du journalisme. Le statut ontologique de cette réalité pose un certain nombre de questions qui seront plus loin abordées. Établissons d'abord que l'existence de cette réalité est, relativement à l'*a priori* informationnel du journalisme, une présupposition analytique : il faut bien que quelque chose soit pour pouvoir faire l'objet d'une information. L'état de choses que le journalisme a pour fonction de faire connaître doit être reconnu comme existant. Comme pour l'*a priori* informationnel lui-même, le principe de réalité s'applique dès qu'une activité ou une pratique est reconnue être du journalisme. Il vaut, par exemple, pour les trois termes de la distinction communément faite entre information rapportée, information expliquée et information commentée. Expliquer et commenter,

comme rendre compte, sont des actes ayant pour objet un état de choses présumé exister.

Le principe de réalité du journalisme est corrélatif à son caractère intentionnel au sens philosophique du terme. Il porte sur, est à propos de, est dirigé vers autre chose que lui-même. Nommons conventionnellement « événement », cette réalité distincte pointée<sup>1</sup>. L'événement est ce qui fait l'objet de l'*a priori* informationnel du journalisme et du principe de réalité du journalisme : l'événement est un état de choses présumé par le journalisme réalisé dans le monde. Il serait contradictoire de nier l'existence de l'événement tout en prétendant faire œuvre journalistique.

Le principe de réalité pose que le journalisme porte sur une réalité qui lui est logiquement antérieure. L'événement est réputé exister indépendamment et préalablement au traitement journalistique qui en est fait<sup>2</sup>. On l'admet aisément en considérant qu'un grand nombre d'états de choses du monde qui pourraient y être candidats ne font pas l'objet de ce traitement journalistique. Si l'existence de l'événement précède le journalisme, il ne peut pas être construit par celui-ci comme l'avance un certain point de vue constructiviste (voir Gauthier, 2005b).

La production journalistique propose une représentation d'événements. Appelons, de manière encore uniquement conventionnelle, « actualité » cette représentation d'ensemble. L'actualité est de nature construite, mais ne construit pas les événements dont elle fournit une représentation. Elle est dans l'impossibilité formelle de le faire dans la mesure où elle présuppose leur existence indépendante : une représentation ne peut pas construire son représenté. L'événement est un fait brut par rapport à l'actualité qui le représente. Sa préexistence est une condition de possibilité de l'actualité. Si les événements n'étaient pas d'abord par eux-mêmes, on ne pourrait pas en offrir une représentation ; il n'y aurait pas d'actualité, il n'y aurait pas de journalisme<sup>3</sup>.

En fait, l'événement faisant l'objet du traitement journalistique est la plupart du temps construit, mais pas par la production journalistique ou l'actualité. Il est de nature construite parce que relatif à la réalité sociale sur laquelle porte la plus grande part de la production journalistique. Celle-ci, en effet, a essentiellement trait à la réalité humaine et non pas à une réalité donnée ou naturelle<sup>4</sup>. Elle traite surtout de phénomènes, d'actions, de relations d'ordre institutionnel et très peu de faits physiques. Cette réalité sociale est bien évidemment construite, y compris les événements, mais, pour ce qui est de ces derniers, pas par l'actualité qui les représente. Les événements et l'ensemble de la réalité sociale

sont construits par l'action concertée non journalistique des membres d'une société. Ils existeraient même si n'en était pas fournie une représentation journalistique.

Il peut arriver, le journalisme faisant partie de la réalité sociale, qu'une production journalistique devienne un événement : quand elle fait elle-même l'objet d'un traitement journalistique. Mais ce qui alors se passe ne vient pas contredire le principe de réalité. Le traitement journalistique d'une production journalistique est de second ordre par rapport à celle-ci. S'il la représente dans l'actualité, il ne la crée pas comme événement. Comme toute autre production journalistique, il en présuppose l'existence préalable et ne peut donc la construire. Quel que soit son niveau de réalité, pourrait-on dire, une production journalistique porte sur une réalité antérieure qui lui est donnée. Jamais le journalisme, lui-même une construction, ne construit l'événement.

---

**UN PRINCIPE DE VÉRITÉ**  
— LA REPRÉSENTATION CONFORME

---

En vertu de son *a priori* informationnel et du principe de réalité qu'il commande, le journalisme est également soumis à un principe de vérité. La représentation journalistique doit être conforme à l'événement dont elle suppose l'existence préalable et qu'elle prétend faire connaître. Il s'agit là d'un réquisit découlant de l'*a priori* informationnel et inhérent à la connaissance auquel l'*a priori* informationnel est lié. La représentation journalistique postule révéler le plus exactement possible ce qui est le cas. Cette exigence est logique et non pas axiologique. La vérité n'est pas un idéal du journalisme mais un présupposé formel. Si on reconnaît que l'objectif inhérent du journalisme est d'informer, on ne peut pas ne pas admettre qu'il a pour visée de fournir une représentation vraie de l'événement.

Le principe de vérité du journalisme n'a pas de connotation métaphysique qui l'associerait de quelque façon à une « réalité » immatérielle globale (*la Vérité*), ni de connotation existentielle qui l'associerait à une adhésion ou un accord subjectif sous la forme de la véracité, de l'authenticité ou de la sincérité. La vérité journalistique est purement technique. Elle a trait seulement à la concordance entre la représentation proposée par le journalisme de l'événement et cet événement lui-même. Si on ressent le besoin de caractériser plus intellectuellement cette conception de la vérité, on peut dire qu'il s'agit d'une vérité-correspondance. Elle n'implique cependant ni identification à la réalité, ni isomorphisme structurel avec la réalité. La notion de vérité

sert uniquement à marquer l'adéquation du représentant journalistique au représenté événementiel. De ce point de vue, le principe de vérité n'est pas positiviste et s'accommode très bien de la relativité conceptuelle, l'idée qu'un état de choses, un événement dans le cas du journalisme, puisse être représenté par différents systèmes de représentation. Comme la relativité conceptuelle est également compatible avec le principe d'objectivité, la discussion de la question est reportée à la section suivante.

Considérons, pour le moment, l'application relative du principe de vérité exprimée dans son libellé : « ... fournir une représentation la plus conforme possible de l'événement. » Il s'agit là d'une limitation non pas de principe mais ayant seulement trait à sa réalisation effective. La mise en œuvre du principe de vérité se bute à des difficultés pratiques importantes qui la rendent ardue mais pas inopérante.

Ces difficultés sont principalement de trois ordres relatifs à la personne des journalistes. Ceux-ci, d'abord, sont situés par rapport à l'événement. Leur relation à lui est aspectuelle. Ils ne peuvent le considérer que d'un point de vue parmi d'autres possibles. Le principe de vérité ne se voit pas invalidé par cette aspectualité. Il n'affirme pas que la représentation journalistique de l'événement doit rendre compte de celui-ci dans sa totalité pas plus qu'il n'a trait à la sélection de l'événement. En tenant compte du caractère aspectuel du journalisme, on peut en préciser la teneur dans les termes suivants : la représentation journalistique doit être conforme à la dimension de l'événement qui lui est donnée à considérer.

Les deux autres obstacles pratiques à l'exécution du principe de vérité sont la subjectivité du journalisme et son ancrage dans un contexte socio-historique déterminé. Comme personne, le journaliste a des préférences, préjugés, dispositions et autres tendances. Il est aussi localisé dans une culture donnée qui tend à imposer un certain ensemble de valeurs, d'opinions, de présupposés constitutifs de visions du monde, d'idéologies, de doxas et d'habitus. L'ensemble de ces facteurs psychologiques et culturels doit être neutralisé de manière satisfaisante pour que soit possible une représentation journalistique vraie de l'événement.

Il arrive, bien sûr, que cette mise en échec ne soit pas réalisée et que donc des productions journalistiques enfreignent le principe de vérité. Mais ces revers n'en compromettent pas le bien-fondé. On trouve une illustration ou même une preuve de la nécessité formelle du journalisme de fournir une représentation vraie de l'événement dans l'appréciation sans doute la plus cruciale qui peut en être don-

née. La critique la plus sévère ou le pire reproche qu'on puisse faire à une production journalistique est d'être fautive. Quand une production journalistique représente un événement inexistant ou un événement de façon fautive, elle se trouve irrémédiablement disqualifiée. Parmi d'autres, les affaires des charniers de Timisoara, des couveuses au Koweït, du prix Pulitzer de Janet Cooke, de la fautive entrevue de Fidel Castro par PPDA en font éloquemment la démonstration par la négative : quand il déroge au principe de vérité, le journalisme se dénie lui-même. Pour le dire relativement au journalisme d'information, une « fautive nouvelle » est un oxymore. Plus généralement, le journalisme a pour fonction de traiter correctement plutôt qu'erronément de ce qui se produit effectivement dans le monde et non pas de ce qui ne s'y produit pas.

---

**UN PRINCIPE D'OBJECTIVITÉ**  
– LES ÉNONCÉS VÉRIFONCTIONNELS

---

Le principe de vérité pose que le journalisme a pour objectif d'offrir une représentation conforme de l'événement dont l'existence antérieure est stipulée par le principe de réalité. Comment le journalisme peut-il y parvenir ? Quelles ressources doit-il mobiliser afin de faire connaître l'événement de manière exacte ? Un troisième principe propose de considérer que c'est en faisant preuve d'objectivité.

Habituellement, le rapport entre la vérité et l'objectivité est présenté comme allant de l'objectivité à la vérité. Il est avancé que c'est parce que l'objectivité est possible en journalisme qu'il est soumis à un régime de vérité. Cette façon de voir est tout à fait juste. Mais il est tout aussi possible d'adopter le point de vue inverse et d'affirmer que la reconnaissance de sa quête de vérité implique que le journalisme ait l'objectivité comme mode opératoire. De ce point de vue, l'objectivité n'est plus envisagée comme une norme, mais comme une condition ; elle n'est plus une règle, mais une méthode. L'objectivité est le moyen, la procédure suivant laquelle le journalisme poursuit sa visée de vérité.

Comprise de la sorte, l'objectivité est une caractéristique des énoncés (ou, pour employer un langage philosophique plus traditionnel, des jugements) dont la prétention est de porter sur la réalité. De tels énoncés ont une valeur de vérité : selon qu'ils réussissent à décrire correctement ou non le monde, ils sont vrais ou faux<sup>5</sup>. C'est parce que le journalisme est le lieu de production d'énoncés objectifs à son propos qu'il peut alléguer fournir une représentation vraie de l'événement, que l'objectivité peut être vue comme la méthode de la poursuite journalistique de

la vérité. Être objectif, c'est, pour un énoncé, être vérifonctionnel, c'est-à-dire avoir la propriété d'être vrai ou faux.

Dans la théorie des actes de discours, les énoncés vérifonctionnels sont ceux qui servent à accomplir des actes de type assertif comme affirmer, faire une hypothèse, faire rapport, prédire et tous les autres actes dont le but est de représenter, suivant différentes modalités, un état de choses. Informer, l'acte de discours central du journalisme, qui fait également l'objet de son *a priori* informationnel, est un acte assertif. C'est dans la mesure où elle comporte l'accomplissement des actes assertifs qu'une production journalistique comprend des énoncés vérifonctionnels et est de la sorte munie d'objectivité.

On peut penser que c'est le cas de toute production journalistique, ne serait-ce que sous la forme minimale d'un rappel : on n'en imagine guère qui seraient totalement dépourvus d'énoncés vérifonctionnels. Par ailleurs, il serait abusif d'exiger d'une production journalistique qu'elle ne contienne que des énoncés vérifonctionnels et soit donc de part en part objective. Sa teneur en objectivité peut fort bien être vue comme une question de degré ou de dosage. C'est dans son segment objectif, celui relatif au compte-rendu de l'événement, qu'une production journalistique vise la vérité.

Un point demande à être éclairci au sujet du principe d'objectivité qui a déjà été évoqué relativement au principe de vérité : la reconnaissance du point de vue aspectuel du journalisme sur l'événement et l'admission corrélatrice de la relativité conceptuelle ne les minent-ils pas ? Comment, en effet, est-il concevable qu'une production journalistique puisse avoir une valeur de vérité et ainsi proposer une représentation conforme de l'événement si elle ne l'aborde toujours que dans une certaine perspective ou suivant un certain angle et si l'événement peut donner lieu à une pluralité de représentations concurrentes mais toutes possiblement recevables ? La position la plus communément prise sur cette question est qu'il y a incompatibilité entre la relativité conceptuelle et le principe d'objectivité et que donc l'admission de la première entraîne le rejet du second. Il est à la suite induit (explicitement ou tacitement) que la relativité conceptuelle et le principe de vérité sont également antinomiques et, conséquemment, que le journalisme ne peut avoir la vérité pour visée. Considérée conditionnellement, cette dernière inférence serait tout à fait juste : si on établissait que les productions journalistiques n'ont pas une teneur vérifonctionnelle du fait qu'elles ne donnent toutes à voir qu'un aspect différent de l'événement, on ne pourrait que conclure à l'inanité de la prétention du journalisme d'en fournir une représentation conforme. (Incidem-

ment, ce raisonnement légitimerait la conception de l'objectivité comme méthode au service de la visée de vérité journalistique.)

Il est cependant possible d'arguer que la relativité conceptuelle et le principe d'objectivité sont tout à fait compatibles et que, par conséquent, il n'y a pas non plus incompatibilité entre la relativité conceptuelle et le principe de vérité. Autrement dit, il est parfaitement possible de soutenir qu'une production journalistique comporte des énoncés vérifonctionnels et a donc la capacité à représenter adéquatement l'événement sur lequel elle porte tout en admettant qu'il puisse y avoir différentes représentations de celui-ci. Si au lieu de simplement affirmer l'idée de la relativité conceptuelle, on s'efforce d'en saisir la portée en l'étayant, on parvient à la caractériser de telle sorte qu'elle ne met pas en échec les principes d'objectivité et de vérité. À analyser les choses de près, on peut constater que la pluralité des points de vue possibles sur un événement n'est pas illimitée mais relativement réduite et, surtout, que les points de vue admissibles ne sont pas tous d'égale valeur. La relativité conceptuelle ouvre un champ de possibilités déterminé et non pas indéfini à l'intérieur duquel les différents points de vue admissibles sont hiérarchisés. Un certain nombre de critères peuvent être convoqués afin de déterminer le mérite de chacun de ces points de vue : la pertinence, la cohérence, la simplicité, l'économie, la portée explicative, peut-être aussi l'élégance. L'un de ces critères est l'adéquation à l'événement. Plus une production journalistique est en concordance avec l'événement, plus grande peut être considérée sa validité, par comparaison aux autres productions journalistiques possibles du même événement.

La relativité conceptuelle et le principe d'objectivité ne sont donc pas dichotomiques. D'une certaine façon, tout au contraire, la relativité conceptuelle n'exclut pas l'objectivité, mais la présuppose<sup>6</sup>. Par transitivité, la relativité conceptuelle est aussi compatible avec le principe de vérité.

---

## CONCLUSION

---

On pourrait être tenté de restreindre le champ d'application des principes de réalité, de vérité et d'objectivité aux seules productions journalistiques dont le but est à l'évidence d'informer : à la seule nouvelle et aux genres qui peuvent lui être apparentés.

Mais on peut soutenir que les trois principes valent aussi pour l'ensemble du journalisme, y compris dans ses fonctions de mise en perspective, d'explication et même d'expression d'opinion et de prise de position pour autant qu'on reconnaisse que l'*a priori* informationnel s'y applique. Si informer est l'assise définitionnelle du journalisme, le socle à défaut duquel il n'y a pas journalisme, il procède toujours de l'événement préexistant dont il présente une représentation conforme au moyen d'énoncés vérifonctionnels.

Dans la mesure où toutes les productions journalistiques, y compris celles dans lesquelles s'incarnent l'expression d'opinion et la prise de position, tombent sous le coup de l'*a priori* informationnel, s'étendent à elles les trois contraintes logiques des principes de réalité, de vérité et d'objectivité. Bien sûr, ces impératifs s'appliquent alors moins directement et de manière moins exclusive qu'au journalisme d'information ou à l'information rapportée. Mais ils restent néanmoins sous-jacents à l'expression d'opinion et la prise de position journalistiques du simple fait que l'une et l'autre portent sur un événement dont elles ne cessent pas d'être tributaires. Elles font valoir un point de vue et se prononcent sur ce qui se passe dans le monde comme la nouvelle et ses apparentés font connaître ce qui se passe dans le monde. Au prix, tout à fait modique au plan théorique, d'un changement de formulation des principes de réalité, de vérité et d'objectivité, on dira que l'expression d'opinion et la prise de position journalistiques ont trait à la matière première préexistante de l'événement, se situent dans un horizon de vérité et s'appuient sur des énoncés vérifonctionnels.

## NOTES

---

<sup>1.</sup> Le terme « événement » est ici employé seulement par commodité. Il faut un mot pour désigner l'état de choses présupposé par le journalisme. Dans l'un de ses sens possibles, « événement » sert cet usage.

<sup>2.</sup> Cette présupposition particulière implique une présupposition plus générale relative à l'existence d'un monde indépendant des représentations humaines. Si, en effet, des événements singuliers sont supposés exister, doit aussi être supposé exister un monde regroupant tous ces événements.

<sup>3.</sup> Il est bien sûr possible de proposer une représentation d'un état de choses inexistant. Mais nous sommes alors dans l'imagination ou la fiction qui donne lieu à une production journalistique invalide.

<sup>4.</sup> Si on voulait avancer une thèse ontologique réaliste au sujet du journalisme, on chercherait à établir que l'événement est toujours construit à partir d'une réalité donnée. Ce n'est pas ici mon propos, mais je mène cette entreprise dans Gauthier (2005c) en proposant une liste de huit faits bruts qui servent de matière première à la construction de l'événement entendu comme une réalité préalable à la construction de l'actualité.

<sup>5.</sup> Il s'agit d'un abrégé de la définition donnée par Searle (2009) à ce qu'il qualifie d'objectivité épistémique et qu'il oppose à la subjectivité épistémique : la caractéristique des énoncés qui n'ont pas de valeur de vérité parce qu'ils servent à autre chose que décrire le monde, par exemple exprimer des états psychologiques ou des goûts et préférences.

<sup>6.</sup> Pour une démonstration plus détaillée, voir Gauthier (2010).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Charron, J., De Bonville, J., 2004, *Nature et transformation du journalisme. Théorie et recherches empiriques*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Ferraris, M., 2014, *Manifeste du nouveau réalisme*, Paris, Hermann.

Gabriel, M., 2014, *Pourquoi le monde n'existe pas*, Paris, Éditions Jean-Claude Lattès.

Gauthier, G., 2010, « L'objectivité journalistique d'un point de vue philosophique. Critique de l'argument constructiviste de la relativité conceptuelle », *Studies in Communication Sciences*, vol. 10, n° 2, pp. 121-141.

Gauthier, G., 2005a, « La réalité du journalisme », *Communication*, vol. 23, n° 2, pp. 150-181.

Gauthier, G., 2005b, « Le constructivisme est intenable en journalisme », *Questions de communication*, n° 7, pp. 121-145.

Gauthier, G., 2005c, « A Realist Point of View on News Journalism », *Journalism Studies*, vol. 6, n° 1, pp. 51-60.

Searle, J. R., 2009, *Making the Social World*, Oxford, Oxford University Press.

Searle, J. R., 1995, *The Construction of Social Reality*, New York, Free Press.



**Fr.** Il peut y avoir un certain intérêt à traiter de la nature du journalisme non pas pour en circonscrire les limites, mais afin de mettre au jour les présuppositions qui président à sa pratique. C'est une proposition en ce sens qui est ici formulée. Le point de vue épistémologique qui est développé dans le texte est librement inspiré du réalisme naturaliste de John Searle et du « nouveau réalisme » de Maurizio Ferraris et Markus Gabriel. Il se décline en trois principes : un principe de réalité, un principe de vérité et un principe d'objectivité. Tels qu'ils sont ici caractérisés, ces trois principes sont ordonnés séquentiellement : du principe de réalité découle le principe de vérité duquel est dérivé le principe d'objectivité. Le principe de réalité pose que le journalisme porte sur un matériau préexistant qui lui donc indépendant : des faits existent que le journalisme prend pour objet. Ces faits sont pour la plupart ceux de la réalité sociale. Ils sont construits, mais pas par le journalisme. Suivant le principe de vérité, le journalisme fournit de la réalité dont il traite une représentation exacte. Il ne s'agit pas, en le reconnaissant, de défendre une thèse positiviste qui soutiendrait qu'il y a isomorphisme entre la réalité représentée et la représentation qu'en fournit le journalisme, mais de marquer que la visée du journalisme est de rendre compte de ce qui est effectivement le cas. Finalement, le principe d'objectivité spécifie que la quête de vérité en journalisme a pour méthode la production d'énoncés vérifonctionnels. Tel qu'ainsi entendu, le principe d'objectivité est tout à fait compatible avec l'idée de relativité conceptuelle et donc aussi avec la nature aspectuelle du journalisme.

**Mots-clés :** épistémologie du journalisme, néoréalisme, réalité, vérité, objectivité.

**En.** A worthwhile topic of study would be to examine the nature of journalism; not to circumscribe its boundaries, but to expose the presuppositions that govern its practice. The proposal formulated here will pursue that line of thought. The epistemological perspective that is developed in this paper is loosely inspired by the “biological naturalism” of John Searle and the “new realism” of Maurizio Ferraris and Markus Gabriel. It can be broken down into three principles: a reality principle, a truth principle and a principle of objectivity. As characterized here, these three principles are sequentially ordered: the reality principle is the source of the truth principle from which is derived the principle of objectivity. The reality principle posits that journalism is based on pre-existing material from which it is independent: facts exist that journalism uses. These facts are largely those of a social reality. They are constructed, but not by journalism. The truth principle implies that journalism provides an accurate representation of reality. It is not a question of defending a positivist thesis that would purport that isomorphism exists between the represented reality and representation provided by journalism, but to note that the target of journalism is to report what effectively exists. Finally, the principle of objectivity specifies that the quest for truth in journalism has as method the production of truth-functional statements. Understood in this way, the principle of objectivity is perfectly compatible with the idea of conceptual relativity and therefore also with the aspectual nature of journalism.

**Keywords:** epistemology of journalism, neorealism, reality, truth, objectivity.

**Pt.** Pode haver algum interesse ao lidar com a natureza do jornalismo, não para circunscrever os seus limites, mas para trazer à tona os pressupostos que regem a sua prática. Formulamos aqui uma proposta nesse sentido. A perspectiva epistemológica desenvolvida no texto é livremente inspirada no realismo naturalista de John Searle e no “novo realismo” de Maurizio Ferraris e Markus Gabriel. Ela se declina em três princípios: um princípio de realidade, um princípio de verdade e um princípio de objetividade. Como caracterizados aqui, esses três princípios são ordenados sequencialmente: do princípio de realidade deriva o princípio de verdade a partir do qual é derivado o princípio da objetividade. O princípio de realidade postula que o jornalismo incide sob um material pré-existente e independe a ele: os fatos já existentes e que o jornalismo toma como objeto. Estes fatos são principalmente aqueles da realidade social. Eles são construídos, mas não pelo jornalismo. Seguindo o princípio de verdade, o jornalismo fornece uma representação precisa da realidade a qual ele faz referência. Não se trata aqui de reconhecer ou defender a tese positivista que apoia o isomorfismo entre a realidade representada e a representação que fornece o jornalismo, mas para marcar que o ponto de vista do jornalismo é o de dar conta dessa realidade, como acontece de fato. Finalmente, o princípio da objetividade pressupõe que a busca pela verdade no jornalismo tem como método a produção de enunciados verificacionais. Entendido dessa forma, o princípio de objetividade é totalmente compatível com a ideia da relatividade conceitual e, portanto, também com a natureza aspectual do jornalismo.

**Palavras-chave:** epistemologia do jornalismo, neorealismo, realidade, verdade, objetividade.

